



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

17 DECEMBRE 1974

PROPOSITION DE DECRET

RELATIVE A LA REIMPRESSION D'ŒUVRES LITTERAIRES
D'AUTEURS BELGES D'EXPRESSION FRANÇAISE

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. J.-M. DEHOUSSE

ART. 2

A l'alinéa 1^{er}, remplacer les termes « 1^{er} juin »
par les termes « 1^{er} décembre ».

Introduire un alinéa 3 libellé comme suit :

« La commission désigne l'un de ces ouvrages
pour faire l'objet d'une édition en livre de
poche.

» Cet ouvrage est distribué en prix aux élèves
des années terminales de l'enseignement second-
aire et de l'enseignement technique. »

Justification

Le souci de mieux faire connaître la litté-
rature belge d'expression française ne doit pas
être limité au public capable financièrement de
s'intéresser à l'édition. C'est pourquoi il importe
de prévoir à la fois une édition populaire et
d'intéresser directement la jeunesse à cette entre-
prise.

J.-M. DEHOUSSE.